



**COMPTE RENDU du 24 janvier 2025**

**(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

L'an 2025, le 24 janvier à 18 heures 30,

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis au salon d'honneur de la Mairie de Sermaize-les-Bains, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation : 17 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents : 13

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 15

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs Saïd YACOUBI, Liliane BERECHÉ, Laurent GRAFTIAUX, Nicole BILLAUDEL, Éric BRIARD, Alain PAUPHILET, Arnaud PROVOST, Jean-Pierre DRALET, Andrée PARÉ, Marie-Odile HECQUET, Claude BLAISE, Sébastien VERMAUX et Pierre-Marie DELABORDE

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mesdames Corinne PEIGNOT, Carine KOST et Catherine GRENIER

**ABSENTS** : Madame Corinne DEFFAY, Messieurs Anthony CANIPELLE et Cédric DAVIGNON

**POUVOIR :**

Madame Catherine GRENIER à Madame Liliane BERECHÉ

Madame Corinne PEIGNOT à Monsieur Alain PAUPHILET

Monsieur Arnaud PROVOST a été nommé secrétaire de séance.

**Compte-rendu du 29 novembre 2024**

Madame Claude BLAISE interpelle Monsieur le Maire sur le fait que les lumières de rues ne s'allument pas le matin comme il avait été décidé lors de la dernière réunion.

Monsieur le Maire déclare avoir contacté le SIEM pour que l'allumage soit avancé le matin et reculé le soir. Monsieur le Maire va les recontacter.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**Délibération n°01/2025 : Recensement 2025 : recrutement des agents recenseurs**

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population de la commune se déroule du 16 janvier au 15 février.

La commune est décomposée en 5 districts et il est nécessaire de recruter 4 agents recenseurs selon les préconisations de l'INSEE.

Après avoir été formés par l'INSEE, les agents recenseurs distribueront et collecteront les questionnaires à remplir par les habitants. Les réponses aux questionnaires se feront prioritairement par internet ou en dernier recours sur support papier.

Les agents recenseurs veilleront à la bonne prise en compte de tous les logements et seront encadrés par le coordonnateur communal qui assurera le soutien logistique de l'opération.

Leur rémunération doit être définie par l'Assemblée.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Madame Claude BLAISE intervient et déclare refuser de répondre par internet au motif qu'elle trouve que les questions sont intrusives.

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de répondre par internet afin de ne pas alourdir les missions du coordonnateur.

Madame Claude BLAISE refuse et le fera en version papier afin de ne pas répondre aux questions qu'elle estime abusives.

Monsieur le Maire annonce que suite au désistement de deux agents recenseurs Mesdames Laëtitia ROSATI et Céline ALLEMEERSCH ont repris les secteurs qui leur étaient destinés. Il ajoute qu'elles ne pourront pas bénéficier de la rémunération citée ci-dessous même si elles réalisent le recensement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **RECRUTER** quatre agents recenseurs :
- **FIXER** leur rémunération en fonction du nombre d'imprimés collectés et selon le barème suivant :
  - Feuille de logement : 2 €
  - Bulletin individuel : 1 €
  - Journée de formation : 30 €
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les arrêtés de nomination correspondants.

### **Fixation du loyer – 8 place Charles de Gaulle – appartement 1**

Madame Marie-Odile HECQUET précise que le loyer a déjà été fixé lors de la réunion du 17 septembre 2024. Le sujet est retiré de l'ordre du jour.

### **Travaux forêt 2025**

Monsieur Laurent GRAFTIAUX informe l'Assemblée du devis de l'ONF pour les travaux à réaliser en 2025 dans la forêt communale et le détaille.

Le montant des travaux s'élève à 9 108,14 € HT, soit 10 018,96 € TTC.

### **Délibération n°02/2025 : Garant Affouages 2024-2025**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Laurent GRAFTIAUX, adjoint en charge de la forêt communale.

Monsieur Laurent GRAFTIAUX indique qu'il convient de désigner 3 garants pour les affouages qui ont été délivrés cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **DESIGNER** comme garant : MM Éric BRIARD, Anthony CANIPELLE, Laurent GRAFTIAUX.

### **Délibération n°03/2025 : Vente de la parcelle communale cadastrée AE52**

Monsieur le Maire rappelle avoir évoqué cette affaire lors des questions diverses du dernier Conseil Municipal.

Il souhaite que le Conseil Municipal se positionne sur la vente du terrain et ainsi apporter une réponse à Monsieur Rémi TANCRAÏ et Madame Audrey MONARD.

Il ajoute qu'il est nécessaire de conserver une bande de terrain sur laquelle passe le réseau électrique, elle sera en triangle.

Monsieur Alain PAUPHILET déclare que le réseau fait une boucle dans le terrain.

Monsieur Pierre-Marie DELABORDE demande si le terrain est constructible.

Monsieur Laurent GRAFTIAUX revient sur ses propos concernant cette parcelle et indique que la parcelle est classée en zone UA et fait parti du poumon vert, restreignant les possibilités de construction.

Monsieur Sébastien VERMAUX interroge sur la parcelle voisine cadastrée AE53.

Monsieur Laurent GRAFTIAUX annonce que cette parcelle appartient à sa famille.

Madame Liliane BERECHÉ demande si les acheteurs ont proposé un prix. Monsieur le Maire répond par la négative.

Monsieur Sébastien VERMAUX signale que l'entretien de la rivière, en cas d'acquisition du terrain incombera à l'acheteur.

Monsieur le Maire déclare que c'est déjà le cas le long de son habitation.

Monsieur Laurent GRAFTIAUX annonce que si le PLU est révisé, ce terrain pourra se retrouver sans aucune prescription et être totalement constructible.

Monsieur Pierre-Marie DELABORDE mentionne que si le PLU est révisé, ce sera à la commune de valider.

Madame Liliane BERECHÉ souligne que la compétence urbanisme est exercée par l'intercommunalité.

Une longue discussion s'engage autour du prix et les élus s'entendent sur un prix de 15 € le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **VENDRE** une partie de la parcelle cadastrée AE52 au profit de Monsieur TANCRAÏ Rémi et Madame MONARD Audrey ;
- **FIXER** le prix de vente à 15 € le m<sup>2</sup> auxquels s'ajouteront les frais de division parcellaire et les frais notariés ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

### **Délibération n°04/2025 : Demande de subventions pour les travaux de rénovation de la Mairie auprès de l'Etat**

Monsieur le Maire rappelle les nombreuses fuites dans la toiture de la Mairie. Il détaille les travaux projetés qui consistent en la réfection complète de la toiture, le remplacement des menuiseries restantes ainsi que l'isolation du plancher du grenier.

L'ensemble des travaux s'élève à 702 722,27 € TTC.

Monsieur Alain PAUPHILET demande comment ces travaux vont être financés.

Monsieur le Maire déclare que la commune aura recours à un emprunt, il ajoute que les emprunts contractés pour la rue des tuileries et le quartier de la Forge se termine en 2026.

Monsieur Laurent GRAFTIAUX demande si le clocher est inclus car il a été refait.

Monsieur le Maire annonce qu'il n'a pas été refait entièrement. Suite à son entretien téléphonique avec Monsieur Lemarquis, maître d'œuvre de l'opération, la base du campanile est à refaire. Il évoque également le perron de la Mairie qui est fissuré et qui nécessite une réparation.

Monsieur le Maire explique avoir sollicité Monsieur Christophe DEMEULEMEESTER, chargé de mission du programme Petites Villes de Demain pour les subventions ; son contrat a été renouvelé pour assister les communes dans leurs démarches de subventions.

Toutefois, il est déçu du travail fourni par Monsieur Christophe DEMEULEMEESTER. Il est nécessaire qu'il cherche tous les financeurs possibles pour que la commune obtienne le maximum de subventions.

Monsieur Pierre-Marie DELABORDE signale avoir assisté à une réunion la veille sur Matignicourt en compagnie de Monsieur le Député. Il explique que les subventions se raréfient et qu'il convient de déposer une demande de subvention auprès d'Adeva dans le cadre du programme de subventions européennes et plus précisément sur le patrimoine national.

Monsieur le Maire approuve et déclare qu'il va taper à toutes les portes pour obtenir les subventions.

Madame Liliane BERECHÉ évoque la Fondation du Patrimoine.

Monsieur Laurent GRAFTIAUX propose la tenue d'un loto du patrimoine.

Monsieur le Maire déclare qu'il lui semble que les fonds sont davantage ciblés pour les bâtiments classés.

Madame Liliane BERECHÉ répond que notre mairie est un beau bâtiment et évoque les propos de Monsieur le Sous-Préfet qui a rappelé la richesse et la beauté de la mairie lors de la cérémonie des vœux.

Le plan de financement est décomposé comme suit :

Montant HT :	585 601,89 €
Subvention Etat (50%)	292 800 €
Majoration - PVD (5%)	29 280 €
Reste à charge Commune HT	263 521,89 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d' :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter des fonds auprès de l'Etat dans le cadre des travaux de la Mairie.

### Communications et questions diverses

- Monsieur le Maire donne lecture de la carte de remerciement reçue de la famille à laquelle la commune a envoyé ses condoléances.
- Devis Vannes : Monsieur Laurent GRAFTIAUX explique avoir rencontré une entreprise pour refaire les vannes. Il s'agit de VBH qui fait de la maintenance hydroélectrique et l'entretien des vannages.

Il propose de passer d'un système en bois à un système en ferraille. Concernant les treuils, il est possible de les réparer en détordant les crémaillères.

L'entreprise suggère de phaser la réparation des vannages (église et forge) en deux étapes.

Monsieur Laurent GRAFTIAUX soumet de réaliser les travaux des vannes de l'église puis dans un second temps celles de la Forge.

Le montant du devis pour les vannes de l'église s'élève à 19 500 € HT soit 23 400 € TTC.

Les travaux consistent par la consolidation de la structure, la réfection de tout le bâtis et le changement des quatre vannes. Suivant la pluviométrie, il sera nécessaire ou pas de mettre en place un batardage d'un coût de 2000 € HT.

Monsieur Laurent GRAFTIAUX évoque également les travaux sur les vannes de la Forge et détaille les travaux envisagés sur la partie coté parc. Le coût serait sensiblement similaire à celui des vannes de l'église.

L'ensemble des conseillers municipaux approuve les travaux envisagés.

Monsieur le Maire indique que les travaux seront intégrés dans le prochain budget.

- Presbytère : Monsieur le Maire annonce que les travaux de toiture sont bien avancés.

- Pont de la Forge : Monsieur le Maire fait part de la tenue d'une réunion dans les prochains jours pour les travaux envisagés du pont.  
Le CEREMA subventionne à 60 % mais la 4CVS ne réalisera pas les travaux si les subventions obtenues ne sont pas à hauteur de 80 %.
- Bilan de la piscine : Monsieur Alain PAUPHILET questionne sur le sujet, notamment sur les recettes et les dépenses.  
Monsieur le Maire annonce que le déficit s'élève à 36 000-37000 €. Le montant des recettes est de l'ordre de 7000 €.  
Monsieur Alain PAUPHILET indique qu'il s'agit d'un service.  
Monsieur le Maire annonce que le Maître-nageur de la saison dernière ne reviendra pas, il est muté dans le sud. Toutefois, il est en pourparlers avec un autre maître-nageur qui serait intéressé pour venir.
- Salle des fêtes Pierre DECORPS : Monsieur Sébastien VERMAUX évoque la dégradation des autres murs de la salle des fêtes et passe la parole à Monsieur Laurent GRAFTIAUX.  
Monsieur Laurent GRAFTIAUX confirme que les autres murs de la salle des fêtes sont également touchés par des fissures.  
Monsieur le Maire indique que si la commune possédait un million d'euros, la salle des fêtes serait entièrement refaite. Il rappelle que d'importants dossiers sont déjà engagés et qu'il faut prioriser.  
Monsieur Sébastien VERMAUX demande s'il faut attendre que tout tombe ou bien faire un devis de reprise de l'ensemble des murs.  
Monsieur Pierre-Marie DELABORDE intervient sur le volet finances en rappelant que Monsieur VERMAUX était inquiet sur les finances communales et s'étonne qu'il veuille engager d'autres frais alors que beaucoup de dépenses sont déjà prévues.  
Monsieur Sébastien VERMAUX confirme son inquiétude sur le budget et ajoute que cela fait des années qu'il dit que les travaux faits à la salle des fêtes ne sont que des pansements.  
Monsieur Pierre-Marie DELABORDE annonce qu'il convient d'être prudent, que les travaux évoqués par Monsieur Sébastien VERMAUX à savoir la réfection des murs ne sont pas les seuls, il faut prévoir le remplacement des fenêtres et que la note va s'élever tout de suite aux alentours de 150 000 € à 200 000 €, tout ne pourra pas être fait. Il assure que seul l'indispensable doit être engagé sur la salle des fêtes.  
Monsieur Laurent GRAFTIAUX rappelle que la réfection électrique était nécessaire sinon le bâtiment aurait été fermé au public. Il s'agit d'un service rendu à la population, tout comme la piscine. Il ajoute que le mauvais état de la salle des fêtes n'est pas d'aujourd'hui. Il n'y a pas eu de réparations majeures seulement des petits bouts.  
Monsieur le Maire annonce que la réfection de la salle aurait du intervenir, il y a vingt ans mais d'autres beaux projets ont été faits : la rue des Tuileries, le quartier de la Forge. Tout ne peut pas être fait.  
Monsieur Sébastien VERMAUX déclare qu'il est d'accord, et ajoute que la proposition de Pierre-Marie DELABORDE est d'attendre de voir si cela tombe  
Monsieur Pierre-Marie DELABORDE explique que de nombreux travaux sont déjà engagés, il fait le parallèle avec une personne qui possède nombreuses paires de chaussures et comme il y a des soldes, elle va en acheter alors qu'elle n'en a pas besoin. Il évoque les travaux déjà discutés qui devront être menés sur le château d'eau, les travaux de la mairie à 700 000 €. Il déclare que le Conseil Municipal a déjà tellement engagé de travaux, qu'il convient d'être prudent, seuls les travaux indispensables doivent être programmés.  
Monsieur le Maire signale que les Sermaiziens sont attachés au Presbytère et que la toiture devait être reprise intégralement.  
Monsieur Sébastien VERMAUX déclare que tout le monde est attaché à quelque chose mais à un moment donné, il faut faire des choix. Il regrette les sommes investies dans cette toiture et aurait préféré que cet argent soit investi dans un autre projet et notamment la salle des fêtes. Il lui semble que la salle des fêtes est plus utile que le presbytère.

- Groupe scolaire : Madame Liliane BERECHÉ rapporte qu'aux vœux de la 4CVS, Monsieur le Président n'a pas évoqué le projet de groupe scolaire de Sermaize les Bains.  
Monsieur le Maire indique que selon la 4CVS, le projet est toujours en cours. Il ajoute qu'il défend toujours les intérêts de la commune.
- Boue sur la route : Monsieur Sébastien VERMAUX a constaté un excès de boue sur la voirie en sortant de la commune direction Pargny. Il sollicite a minima le nettoyage de la route.

Fin de la séance : 19h40

Le Maire,

Saïd YACOUBI

